



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Montirat/St Christophe, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	1
Titulaires présents	33	Voix délibératives	36
Délégués avec pouvoir	2	Membres présents	34

Titulaires présents : 35 (du début au point 3.2), 34 (points 3.3 et 3.4), 33 (du point 3.5 à 7.2), 32 (point 8), 31 (point 9)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de BARILLIOT Christine), BONFANTI Djamil, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, CALMELS Thierry, CARMES Monique, CINTAS Jean-Marc, COURVEILLE Martine (pouvoir de BOUYSSIE François), HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MERCIER Roland, MILES Marie, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia)

Titulaires excusés : 20 (du début au point 3.2), 21 (points 3.3 et 3.4), 22 (du point 3.5 à 7.2), 23 (point 8), 24 (point 9)

BARBE Christian, BARILLIOT Christine (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), BEX Fabienne, BOUYSSIE François (pouvoir à COURVEILLE Martine), CLERGUE Jean-Claude, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MARTY Denis, MUNOZ Sonia (représentée), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SENGES Jean-Marc, SOURDIN Anne, TOUZANI Rachid, VEDEL Christian.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 21/05/2025-4 REGLEMENTS INTERIEURS POUR LE PERSONNEL DE LA 3CS

Lors de plusieurs séances qui se sont déroulées en 2024 et en 2025, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a soumis pour avis un règlement général et des règlements spécifiques concernant le personnel de la collectivité au Comité Social Territorial (CST).

Le Président expose que suite au vote favorable émis, le 20 mars 2025, par les membres du CST, il est nécessaire que le Conseil de Communauté se positionne sur ces règlements intérieurs pour le personnel de la 3CS.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE ET ADOPTE les règlements intérieurs pour le personnel de la 3CS :

- Règlement intérieur général
- Règlement du CET
- Règlement du RGPD
- Règlement spécifique pour les crèches
- Règlement spécifique pour l'office de tourisme
- Règlement spécifique pour les services techniques

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET**

